

« 3DI IMMOBILIER »
Société par actions simplifiée (Société à actionnaire unique)
au capital de 2 500,00 €
Siège Social : LA CHAPELLE-EN-VEXIN (95420) 14 Rue Ducourt
RCS PONTOISE – 520 169 160

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 23
DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
Le 23 DECEMBRE
à 09 heures

Monsieur Franck BLAVIN, actionnaire unique de la société dénommée « 3DI IMMOBILIER » décide de ce qui suit :

- **TRANSFERER** le siège social de la société « 3DI IMMOBILIER » de LA CHAPELLE-EN-VEXIN (95420) 14 Rue Ducourt, à **CANNES (06400) 72 rue Meynadier**.

- **DONNER** les pouvoirs nécessaire pour accomplir toutes formalités suite audit changement de siège social.

PREMIERE DECISION

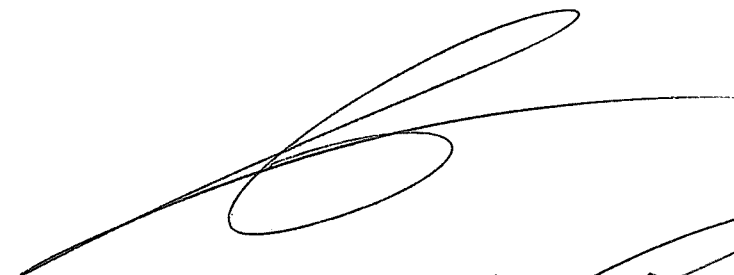
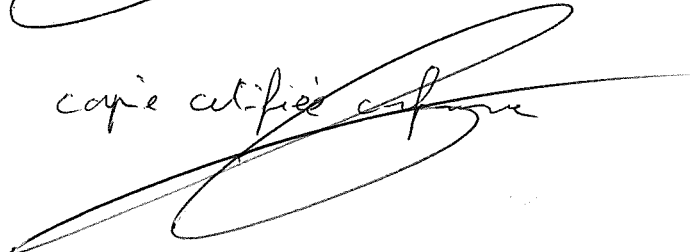
Monsieur Franck BLAVIN décide de transférer, à compter de ce jour (le 23 décembre 2025), le siège social de la société « 3DI IMMOBILIER » de LA CHAPELLE-EN-VEXIN (95420) 14 Rue Ducourt à **CANNES (06400) 72 rue Meynadier** et de modifier en conséquence **l'article 3** des statuts, relatif au siège social, qui sera désormais ainsi rédigé :

« ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé à : 72 rue Meynadier CANNES (06400)

Il ne peut être transféré que par décision collective des associés. »

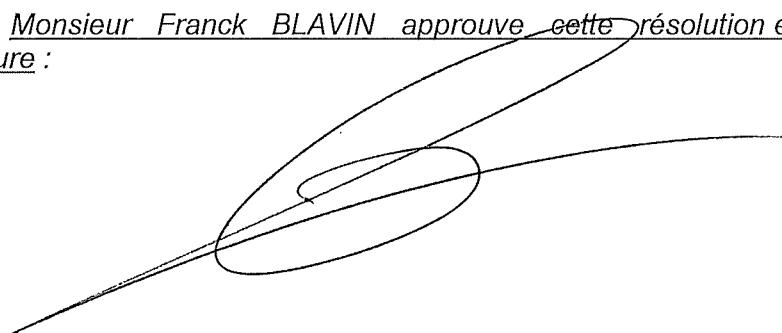
Monsieur Franck BLAVIN approuve cette résolution en apposant sa signature :


copie certifiée conforme


SECONDE RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du procès-verbal constatant les présentes décisions pour accomplir toutes formalités suite à la décision de transfert de siège social.

Monsieur Franck BLAVIN approuve cette résolution en apposant sa signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.